

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2019

Président : Monsieur NICOLAS Laurent

Secrétaire de séance : Madame GIAIME Nathalie (voté 8 /8)

Etaient présents : Mmes BOISSERENQ Josiane, QUEYREL Nicole, GIAIME Nathalie, Mrs VALLON Joël, EYRAUD Joël NICOLAS Laurent, ASTRION Julien, JACOB Stéphane.

Absent excusé :

Monsieur ROUAULT Samuel absent excusé.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte rendu de séance du 12 juillet est approuvé par les membres du conseil municipal (voté 8/8).

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points 8-9-10-11 à l'ordre du jour afin de prendre une délibération ce jour, 6 septembre 2019. (Voté 8/8).

1- PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE CANTINES DES ECOLES ANNEE 2019-2020 :

Ecole de la Batie-Neuve :

Prix du repas	Participation de la Mairie	A la charge des familles
7,40 €	2,44 €	4,96€

RP L'Avance :

Prix du repas	Participation de la Mairie	A la charge des familles
5,60 €	1,84 €	3,76 €

Après en avoir délibéré voté 8/8 par les membres du Conseil Municipal.

De même, approbation de la convention de partenariat avec l'Auberge du Château (prix du repas 5,60 €).

2- DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGET DE L'EAU :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative du budget suivant :

- Réduction du titre prévisionnel de 2017 (223 000 euros) suite ajustement définitif du reversement de la CCSPVA.

Section : Investissement / Dépenses :

2315 : - 10 733,68 €

1311 : + 10 733,68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative du budget de la commune. (Voté 8/8).

3- EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE EXISTANT QUARTIER DE L'HOPITAL :

Concerne le CU 005 011 19 H 001 situé quartier de l'Hôpital - Avancon.

Le réseau électrique n'existant pas au droit de la parcelle ZA 36, il conviendrait de réaliser une extension d'environ 110 mètres.

• **Coût de l'extension : 6 445,80 HT.**

A noter qu'une fois les travaux réalisés, le demandeur de l'autorisation d'urbanisme devra contacter directement ENEDIS pour la réalisation du branchement et la pose du compteur. Le montant de ces travaux n'est pas compris dans l'estimation précitée et reste à la charge du demandeur.

Après en avoir délibéré (8/8) le Conseil Municipal autorise l'extension du réseau EDF pour cette parcelle.

4- CREATION D'UN RALENTISSEUR ROUTE BASSE FONTAINE :

Dos d'âne : Devis de la Colas : 2250 € HT soit 2700 € TTC

Signalisation : Devis Girod : 236,96 € HT soit 280, 75 TTC

Après délibération voté 8/8 par les membres du Conseil Municipal.

5- AUTORISATION POUR LE PASSAGE DU RALLYE MONTE- CARLO 2020 ES 5/8 :

L'automobile Club de Monaco, organisateur de la manifestation, sollicite la commune afin de pouvoir parcourir le 24 janvier 2020, l'épreuve spéciale ES 5/8 dénommée « AVANCON –NOTRE DAME DU LAUS »

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal accordent à l'Automobile Club Monaco le droit de passage sur les routes de la commune. (Voté 8/8).

6- AUTORISATION POUR UNE ZONE DE RAVITAILLEMENT EN CARBURANT SUR LE PARKING « ARRET DE BUS AVANCON MICHELON » POUR LE RALLYE MONTE – CARLO

Courrier de l'Automobile Club de Monaco demandant l'autorisation d'installer le vendredi 24 janvier 2020 une zone de ravitaillement en carburant pour les pilotes inscrits au championnat du monde des rallyes sur le parking où se situe l'arrêt de bus « Avancon – Michelin ».

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal donnent l'autorisation à l'Automobile Club Monaco d'installer une aire de ravitaillement en ce lieu. (Voté 8/8).

7- LOCATION TERRAIN COMMUNAL :

Courriers de monsieur Vallon Joël (parcelles n° 519 – 528b – 1071- 1073 –y9) et de monsieur Giraud Aurelien (parcelle n° 519) demandant de pouvoir louer des parcelles de terrains communales.

En l'absence de Monsieur Joël Vallon, le Conseil Municipal décide de ne pas louer la parcelle 519.

En effet cette parcelle présente des chemins qui desservent d'autres parcelles.

Voté 7/7 par les membres du Conseil Municipal.

En ce qui concerne les parcelles 1071 et 1073, Monsieur le Maire fera un courrier à monsieur Clement pour connaître sa situation agricole.

En ce qui concerne la parcelle Y9 (demande de monsieur VALLON) après discussion et en l'absence de monsieur Vallon, le Conseil Municipal décide de louer la parcelle Y9 pour un montant annuel de 20 euros TTC renouvelable par tacite reconduction. (Voté 7/7).

8- INSCRIPTION D'UNE COUPE A L'ETAT D'ASSIETTE 2019 :

Monsieur le Maire indique que l'Office National des Forêts propose d'inscrire à l'état d'assiette 2019 une coupe en parcelle 12 de la forêt communale. Il s'agit d'une coupe inscrite en 2011 dans le cadre de l'ancien document d'aménagement mais qui reste invendue. Le délai de 5 ans étant dépassé cette coupe doit être réinscrite de manière non réglée sur 2019 pour pouvoir être remise en vente. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire, demande à l'Office National des Forêts d'inscrire cette coupe en parcelle 12 à l'état d'assiette 2019 et décide proposer cette coupe en vente sur pied. (Voté 8/8).

9- AVIS SUR LA PROPOSITION DE NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES DES FINANCES PUBLIQUES :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote contre la suppression de la trésorerie de son ressort territorial et donc vote pour son maintien.
S'oppose à la fermeture de ce service public, bien souvent le dernier sur le territoire, hors gendarmerie, souhaite nouer un dialogue avec la DDFIP, afin d'élaborer un projet partagé qui puisse répondre aux objectifs de proximité du Ministère mais surtout aux besoins de nos territoires ruraux de montagne, conformément à la loi Montagne.
(Voté 8/8).

10- PARQUET DE L'EGLISE : (partie autel : 40 m2)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'Entreprise Faou pour un montant de 7860 € et donne l'autorisation à l'entreprise pour débiter les travaux. (Voté 8/8).

11- AVENANT SUR LE MARCHE EXTENSION DU CIMETIERE :

Monsieur le Maire expose au conseil que la réfection de l'entrée n'avait pas été prévue dans le marché du cimetière.

Suite aux travaux, un devis supplémentaire a été établi car il convient de reprendre cette entrée.
Devis de la société AMCV pour un montant de : 10 590 € HT
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis. (Voté 8/8).

LOTS	MT HT MARCHE	MT HT AVENANT	MT HT CORRIGE
Lot n1 gros œuvre maçonnerie	184 796,80 €	26 350 ,00 €	211 146,80 €
Total HT	184 796,80 €	26 350, 00 €	211 146, 80 €

Voté 8/8 par les membres du Conseil Municipal.

Fin de séance 23 heures 30

Le Maire,
Laurent NICOLAS

